



**SNUipp-FSU
Guyane**

**Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne**

Tél. 0594 30 89 84
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 20 janvier 2015

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPD du 22 janvier 2015

Monsieur le Recteur,

Veillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 22 janvier 2015.

Questions restées sans réponse à la CAPD du 18/12/2014 :

- **Accès à la hors classe** : le recteur a-t-il obtenu une réponse quant au quota de hors classe pour notre académie ?
 - **Postes à profil dans le second degré** : nous souhaitons qu'un point nous soit transmis sur l'occupation des postes à profil dans le second degré. Quelles sont les conditions d'affectation de ces collègues ? Quelles sont leurs obligations horaires ?
1. **Postes non pourvus en sites isolés** : suite aux appels à candidatures à Pôle emploi, combien d'enseignants ont-ils été recrutés ? Sur quels postes ont-ils été envoyés ?
 2. **Enseignants itinérants, classes de proximité** : ces collègues effectuent des déplacements sans être indemnisés. Pourquoi ne sont-ils pas affectés sur des supports CLIN ou ZIL ?
 3. **Non remplacement des enseignants absents** : dans la plupart des circonscriptions, une forte pénurie de titulaires remplaçants se fait sentir, privant les enfants de classe et surchargeant les classes des collègues présents. Comment le rectorat entend-il faire face à cette difficulté ?
 4. **Mouvement inter-départemental** : la circulaire ministérielle prévoit une CAPD pour vérifier les barèmes. Quand cette CAPD se réunira-t-elle ? Comment les collègues seront-ils informés des nouvelles mesures ?
 5. **Formation CAPA-SH** : la circulaire ministérielle pose un cadre précis ; pourquoi le rectorat de la Guyane s'entête-t-il à diffuser depuis 10 ans des circulaires non conformes aux textes ?
 6. **Éducation prioritaire** : quand sera définie la répartition des postes spécifiques éducation prioritaire ? Comment apparaîtront-ils dans le cahier des postes ? Si certains postes sont profilés, quand et comment se feront les appels à candidature ?

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat